



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/960
19 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM III)

I. INTRODUCTION

1. Je sou mets le présent rapport en application du paragraphe 24 de la résolution 1075 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 11 octobre 1996, dans laquelle le Conseil m'a notamment prié de lui rendre compte, le 20 novembre 1996 au plus tard, des progrès réalisés dans la consolidation du processus de paix en Angola. Il porte sur les faits nouveaux concernant l'exécution des tâches restant à accomplir intervenus depuis mon dernier rapport au Conseil, qui était daté du 4 octobre 1996 (S/1996/827), en particulier les tâches incombant à l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) aux termes du paragraphe 12 de la résolution 1075 (1996).

II. ASPECTS POLITIQUES

2. Immédiatement après l'adoption de la résolution 1075 (1996) du Conseil de sécurité, mon Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, a mené une série de consultations intensives avec les deux parties, notamment avec le Président José Eduardo dos Santos et le dirigeant de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, qui se sont tous deux engagés à appliquer les dispositions de la résolution 1075 (1996). Au début du mois d'octobre, M. Beye avait tenu des consultations dans la région avec les Présidents du Gabon, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe, ainsi qu'avec le Vice-Président de l'Afrique du Sud, comme suite à la réunion au sommet des États membres de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC). Plusieurs dignitaires étrangers se sont rendus en Angola pour tenter d'encourager les parties à s'acquitter de leurs obligations. Le Directeur général du Fonds monétaire international, M. Michel Camdessus, s'est, à ma demande, lui aussi rendu en Angola pour s'entretenir de problèmes économiques et financiers pressants avec le Gouvernement angolais.

3. Comme promis par M. Savimbi, l'UNITA a, le 25 octobre 1996, présenté une liste de tâches qu'elle avait l'intention d'accomplir le 15 novembre 1996 au plus tard. Un calendrier d'exécution global, concernant toutes les tâches restant à accomplir par les deux parties dans les domaines militaire et de la police et dans le domaine politique, a ultérieurement été établi par UNAVEM III en consultation avec le Gouvernement, l'UNITA et les trois États observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal) et adopté par la Commission conjointe le 31 octobre 1996.

4. Le 28 octobre 1996, l'UNITA a présenté la liste des personnalités qu'elle désignait pour faire partie du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, ainsi qu'une liste actualisée des députés devant occuper les 70 sièges remportés par l'UNITA lors des élections législatives de 1992. Aux termes des dispositions du Protocole de Lusaka sur la transformation de Vorgan en station de radiodiffusion non partisane, l'UNITA a accompli les formalités administratives et juridiques voulues et transmis les documents nécessaires au Gouvernement. Auparavant, le 1er octobre, en réponse à la demande de la Commission conjointe, l'UNITA avait présenté des propositions concernant le statut spécial au regard de la constitution du dirigeant du plus grand parti d'opposition. L'UNITA avait aussi proposé que l'Assemblée nationale actuelle, élue jusqu'au 26 novembre 1996, soit transformée en Assemblée constituante chargée de réviser la Constitution du pays.

5. Le Gouvernement a quant à lui indiqué que les discussions concernant les principales questions politiques ne pourraient commencer qu'une fois accomplies les tâches d'ordre militaire énumérées dans le calendrier d'exécution intégré. Dans le même temps, le 13 novembre, l'Assemblée nationale a adopté une loi qui révisait la Constitution pour proroger le mandat actuel des députés jusqu'à ce que des élections législatives aient lieu, vraisemblablement pas avant deux ans et au plus tard dans quatre ans. Après l'adoption par l'Assemblée nationale de cette loi, le Représentant spécial s'est entretenu, le 14 novembre, avec le Président de l'Assemblée de l'impact de cette mesure sur le processus de paix et de la nécessité de régler les problèmes constitutionnels dans un esprit de consensus et de consultation mutuelle. Il s'est aussi, le 16 novembre, rendu à Bailundo pour examiner avec M. Savimbi l'exécution des tâches restant à accomplir énumérées dans le calendrier intégré. Au cours de cette rencontre, M. Savimbi a de nouveau donné l'engagement de son organisation de mener à bien toutes les tâches assignées à l'UNITA pour le 20 novembre. Le 14 novembre, le Gouvernement a présenté à la Commission conjointe ses propositions sur les principes précis devant régir la réconciliation nationale et sur le statut spécial du dirigeant du plus grand parti d'opposition. Les propositions du Gouvernement et de l'UNITA seront examinées dans le cadre de la Commission conjointe. Bien que la cinquième rencontre – attendue depuis longtemps – entre le Président dos Santos et M. Savimbi en territoire angolais n'ait pas encore eu lieu, les deux dirigeants ont récemment repris contact par téléphone et se sont entretenus de plusieurs aspects cruciaux du processus de paix.

III. QUESTIONS MILITAIRES

A. Cantonement des troupes de l'UNITA

6. Au 18 novembre, le nombre total des soldats de l'UNITA inscrits dans les 15 zones de cantonnement mises en place par l'UNAVEM atteignait 65 362. Ce nombre comprend des personnels qui étaient affectés au poste de commandement que l'UNITA a commencé à démanteler, ainsi qu'à la "police" de l'UNITA, que j'ai évoquée dans mon dernier rapport au Conseil (S/1996/827). Le cantonnement de ces forces est en cours, conformément au plan spécial approuvé par la Commission conjointe. Cependant, le 18 novembre, le nombre de membres de l'UNITA qui avaient quitté les zones de cantonnement sans autorisation s'établissait à 12 494. Par ailleurs, le casernement des troupes de l'UNITA basées à Cabinda devrait enfin s'achever au cours des prochains jours.

7. Au 18 novembre, 29 583 armes individuelles, 4 454 armes collectives et 8 560 kilos de munitions avaient été remis à l'UNAVEM dans les zones de cantonnement. À l'extérieur de ces zones, l'UNITA a remis à l'UNAVEM, dans cinq sites différents, 29 723 armes individuelles, 4 772 armes collectives légères et moyennes et 637 232 kilos de munitions. Il demeure que la quantité et la qualité des armes remises par l'UNITA sont un motif de préoccupation. Au début du mois d'octobre, le commandant de la Force a présenté à la Commission conjointe un rapport d'évaluation dans lequel, tout en saluant les efforts consentis par l'UNITA, il recommandait que celle-ci remette à l'ONU d'importantes quantités d'armes de différents types. La principale conclusion du rapport était que l'UNITA n'avait pas pleinement respecté les dispositions du Protocole de Lusaka dans ce domaine d'importance pourtant décisive. Bien que l'UNITA ait mis en question les conclusions du rapport, en déclarant notamment que des quantités importantes de matériel militaire avaient été perdues lors des hostilités de septembre-novembre 1994, la Commission conjointe a approuvé les principales recommandations qu'il contenait. On s'attend donc que l'UNITA confie à l'ONU de nouvelles quantités d'armes et de munitions. Le 26 octobre, l'UNAVEM a trouvé, dans un entrepôt de Negage, une quantité d'armes suffisante pour équiper toute une compagnie, mais jusqu'au 18 novembre, l'UNITA a refusé de coopérer pour faire en sorte que ces armes soient confiées à la garde de l'ONU. Un tel comportement ne peut manquer de faire douter de la bonne foi de l'UNITA en cette matière. Cependant, le 18 novembre, l'UNITA a accepté que les armes trouvées à Negage soient transportées dans la zone d'entreposage de Lobito. L'opération devrait s'achever le 30 novembre 1996.

8. L'UNITA prétend qu'elle a caserné toutes ses troupes qui étaient stationnées dans les provinces diamantifères de Lunda Norte et Lunda Sul, mais, selon certaines informations, cette opération ne serait pas encore achevée, certains membres de la "police" de l'UNITA ayant été constitués en "unités de déminage". L'UNAVEM a également appris que, dans certaines régions, on distribuerait des armes à des milices locales "d'autodéfense" et à des éléments liés avec l'UNITA. Chaque partie accuse l'autre d'acheter et de stocker des armes et du matériel de guerre, ce qui, selon elles, pourrait bien annoncer une reprise des hostilités. L'UNAVEM a écrit aux délégations du Gouvernement et de l'UNITA auprès de la Commission conjointe, pour leur demander de fournir à l'ONU des renseignements précis sur les endroits où se trouverait ce matériel militaire, de façon à ce qu'une enquête puisse être ouverte.

B. Achèvement de la formation des Forces armées angolaises

9. La sélection des hommes de l'UNITA à incorporer dans les Forces armées angolaises s'est poursuivie quoique lentement, 16 152 de ces hommes ayant été choisis au 18 novembre 1996. Ce nombre aurait été plus élevé si le Gouvernement n'avait pas imposé de sévères critères de sélection. Malheureusement, tous les soldats choisis demeurent dans les zones de cantonnement et leur incorporation dans les Forces armées angolaises n'a toujours pas commencé, encore que le Gouvernement ait fourni à l'UNAVEM III des plans détaillés dans ce sens. Toutefois, la mise à exécution de ces plans exige tout un dispositif logistique, et j'engage une fois de plus le Gouvernement à hâter tous les préparatifs nécessaires. Celui-ci a indiqué qu'il ne sera disposé à incorporer dans les Forces armées angolaises les neuf généraux de l'UNITA (dont certains sont arrivés à Luanda en septembre) qu'une fois le processus de casernement mené à

/...

terme; j'estime cependant qu'incorporer ces généraux le plus tôt possible influerait positivement sur l'opération de sélection et d'incorporation. D'après le calendrier d'exécution intégré adopté par la Commission conjointe, la totalité des 26 300 hommes de l'UNITA devraient être choisis au 15 novembre et 11 300 d'entre eux incorporés dans les Forces armées angolaises au 20 novembre, le reste devant l'être officiellement d'ici au 11 décembre 1996.

C. Respect du cessez-le-feu, libre circulation des personnes et questions de sécurité

10. Si le cessez-le-feu tient toujours dans l'ensemble du pays, le nombre de violations s'est légèrement accru en raison de la persistance des tensions dans plusieurs provinces. Au total, 90 violations ont été signalées entre le 1er octobre et le 7 novembre, 54 desquelles ont été confirmées par l'UNAVEM III. Si dans nombre de cas ces violations sont nées de conflits concernant des régions diamantifères ou d'incidents de vol de bétail au cours de la période considérée, les forces gouvernementales ont, à plusieurs reprises, effectué des incursions dans les zones évacuées par l'UNITA; elles se sont également assuré le contrôle de plusieurs localités aux alentours de la ville de Kuito (province de Bié) et d'une localité située à proximité de Saurimo (province de Lunda Sul).

11. Néanmoins, des progrès ont été accomplis dans le démantèlement des postes de contrôle de l'UNITA et des forces gouvernementales dans diverses régions du pays, contribuant ainsi à faciliter la libre circulation des personnes et des biens qui fait cruellement défaut. Toutefois, cette opération de démantèlement est loin d'être achevée et l'UNAVEM III travaille avec les parties à la mener à son terme.

12. Quant à l'ingérence des parties dans les activités de l'ONU, il est à déplorer que les hommes de l'UNITA et la Police gouvernementale ont à plusieurs reprises harcelé des fonctionnaires de l'UNAVEM III et qu'ils les ont empêchés de s'acquitter de leurs fonctions. Vingt cas de ce genre ont été imputés à l'UNITA et trois au Gouvernement. Ce comportement, s'il n'y est pas mis un terme, continuera d'entraver le fonctionnement de la Mission; la Commission conjointe à maintes fois énergiquement condamné ces actes.

13. La dernière phase du retrait des soldats des Forces armées angolaises de leurs positions avancées, c'est-à-dire de la province de Lunda Norte a commencé le 2 octobre 1996. Si 453 soldats des Forces armées angolaises se sont retirés comme prévu de Lucapa Town et de Kalonda, certains d'entre eux demeurent aux alentours, ainsi que non loin de la ville d'Andrada; pour le Gouvernement l'UNITA doit absolument commencer par évacuer ces zones névralgiques pour que les Forces armées angolaises poursuivent leur retrait.

IV. ASPECTS RELATIFS À LA POLICE

14. Un plan d'opérations pour l'incorporation de la police de l'UNITA dans la police nationale angolaise a été approuvé par les parties le 29 octobre 1996. Il prévoit de regrouper les policiers de l'UNITA et de les transférer ensuite vers les zones de casernement où, après avoir été enregistrés, ils seront désarmés et soumis à un processus de sélection, étant appelés à servir avec la

police nationale. L'UNITA a indiqué que sa force de police comptait au total 5 500 hommes mais, à ce jour, l'UNAVEM a vérifié la présence de 4 962 d'entre eux dans près de 300 emplacements sur l'ensemble du territoire.

15. D'après le plan, le casernement de la force de police de l'UNITA devait être achevé au 10 novembre. Mais le processus n'a commencé que le 11 novembre. Sept jours plus tard, 2 059 membres de la police de l'UNITA s'étaient présentés dans les zones de casernement et avaient remis 1 304 armes de divers types et 1 815 cartouches. Entre-temps, le Gouvernement a poursuivi le cantonnement d'environ 5 500 membres de sa police d'intervention rapide. S'agissant de la formation par le Gouvernement des agents de l'UNITA devant assurer la sécurité de ses dirigeants, 28 d'entre eux achèveront leur stage en novembre et 79 autres suivront peu de temps après. Le processus n'a guère progressé au cours des derniers jours, en raison là encore des critères stricts imposés par le Gouvernement. La sélection des autres gardes du corps s'est achevée le 15 novembre et on attend la décision finale du Gouvernement sur le sort des nouvelles recrues.

16. Les résultats des premières phases du programme de désarmement de la population civile, qui a été lancé par le Gouvernement avant la date prévue, demeurent relativement modestes. L'ONU encourage maintenant les autorités à passer, sous la supervision de l'UNAVEM III, à l'étape de cette opération relative à la mise en oeuvre. Le bon déroulement de cette phase pourrait avoir une incidence positive sur les conditions de sécurité, lesquelles demeurent précaires, et contribuer à promouvoir un climat de confiance entre les deux parties angolaises. D'après certaines indications, le Gouvernement envisagerait de ne passer à cette phase qu'après l'extension de l'administration de l'État à l'ensemble du pays, de sorte qu'il puisse appliquer les programmes simultanément sur tout le territoire.

V. OBSERVATIONS

17. Le Protocole de Lusaka signé le 20 novembre 1994 a donné à l'Angola deux années de répit qui constituent la plus longue période que ce pays ait connue depuis des décennies. Beaucoup a été fait durant cet intermède et l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres concernés peuvent être fiers de leur contribution à cet égard.

18. Toutefois, l'Angola est toujours à la recherche d'un règlement durable. Depuis que le processus de paix est entré dans sa phase décisive, la communauté internationale est de plus en plus déçue par l'inquiétante lenteur de l'application du Protocole de Lusaka. Cette inquiétude s'est traduite en des termes forts dans la résolution 1075 (1996) du Conseil de sécurité qui énumère une série de tâches dont l'UNITA doit s'acquitter sans tarder. Depuis lors, l'accord sur un calendrier intégré pour l'exécution des tâches urgentes a mis en évidence les questions les plus pressantes. Des progrès ont été certes accomplis, notamment ces derniers jours, mais l'exécution du calendrier a pris du retard. Une fois de plus, les engagements pris solennellement il y a seulement quelques semaines, n'ont pas été pleinement respectés, notamment par l'UNITA et une fois de plus les espoirs de la communauté internationale ont été déçus.

19. La tâche primordiale à accomplir reste le casernement des forces de l'UNITA dont la direction doit coopérer avec l'ONU pour résoudre les questions en suspens relatives au casernement de tous ses hommes, à la remise de son équipement militaire et à la formation des forces armées unifiées. Le Gouvernement devrait parachever les préparatifs logistiques aux fins de l'incorporation des soldats et du personnel de la police de l'UNITA dans les Forces armées angolaises et la police nationale angolaise. Le moment est venu pour les parties concernées, notamment l'UNITA, d'aller résolument de l'avant. Je rendrai compte dans le détail au Conseil de sécurité de l'état d'avancement du processus de paix dans mon prochain rapport, le 1er décembre 1996.

20. En attendant, j'engage les parties à s'abstenir de toute activité qui risquerait de compromettre le processus de paix et d'aggraver un climat déjà tendu. Il importe que tous les États Membres concernés redoublent d'efforts pour appuyer le processus de paix et fournissent à la Commission conjointe toutes informations qu'ils détiendraient sur les caches d'armes ou les acquisitions d'armement ainsi que sur toute concentration clandestine de troupes afin d'aider l'UNAVEM III dans ses opérations de vérification. Je lance également un appel pressant aux parties angolaises, notamment à l'UNITA, pour qu'elles respectent la sécurité du personnel et des biens de l'ONU. Toute entrave aux activités de l'UNAVEM III et tout harcèlement de son personnel sont absolument inacceptables.

21. Dans mon prochain rapport au Conseil, je présenterai des recommandations sur le rôle que devrait continuer de jouer l'ONU en Angola pour renforcer le processus de paix ainsi que sur les perspectives de nouvelle réduction des effectifs des unités militaires de la Mission. En attendant, conformément au paragraphe 45 de mon dernier rapport au Conseil (S/1996/827), j'ai décidé de retirer, avant la fin du mois de décembre 1996, quatre unités d'infanterie et unités d'appui, soit un effectif total de 600 à 700 hommes.
